

CLASSIFICATION DES AGENTS DE DIRECTION

Signer sans se résigner

Telle est la décision finale du SNFOCOS.

Le mécontentement est profond et général, dans l'ensemble des organismes de sécurité sociale, y compris dans les caisses nationales, ainsi que dans les ARS.

Vous en avez toutes et tous témoigné au cours de nos échanges, ce mécontentement est à la hauteur de la déception liée à une enveloppe d'un montant notoirement insuffisant de 4 millions d'euros. Cette enveloppe n'aura permis qu'un toilettage en lieu et place de la refonte tant attendue de notre classification.

Nous étions à l'aube de fêter le 20ème anniversaire du protocole du 22 juillet 2005, et le temps n'a pas fait que passer depuis cette date : près de 150 organismes supprimés en moins de deux décennies, des organismes dits « *de base du réseau* » mis en coupe réglée avec la disparition de plus de 200 postes d'agents de direction.

Telle est la sombre réalité, derrière la « stabilité » du nombre d'agents de direction régulièrement avancée par l'UCANSS, laquelle est obligée de reconnaître cependant qu'une vingtaine de postes ont été supprimés entre 2022 et 2023.

Absence de reconnaissance, perte significative de pouvoir d'achat auront été notre lot commun au cours de ces dernières années, sur fond de dégradation des conditions de travail avec son corollaire, l'augmentation des risques psycho-sociaux.

Sur la base d'un tel constat, le SNFOCOS ne devait pas signer.

Pourtant, après avoir échangé avec nombre d'entre vous, adhérent(e)s ou non, nous avons fait le choix contraire.

Nous écrire
snfocos@snfocos.fr

Notre site internet
snfocos.org



Pour adhérer



Un choix pragmatique, empreint de réalisme, bien éloigné d'une Realpolitik sans lendemain.

Parce qu'il n'est plus question de laisser du temps au temps, le **SNFOCOS a exigé (comme l'ensemble des organisations syndicales) et obtenu de l'UCANSS que les paramètres de cette nouvelle classification puissent être révisés dès 2027.**

La modicité de l'enveloppe a rendu d'autant plus nécessaire d'établir des priorités. Même si nous sommes encore loin des nombreuses revendications portées dans notre plateforme, **le SNFOCOS a obtenu gain de cause sur des éléments majeurs**, en particulier sur :

- l'évolution du classement des organismes – et donc des agents de direction qui y exercent – avec la suppression de la catégorie D et plus largement le reclassement de la moitié des organismes dans une catégorie supérieure,
- l'accompagnement de la mobilité (application de la règle des « 105 % » à tout type de mobilité (ascendante, descendante ou horizontale ; indemnité de double résidence désormais versée sur 36 mois au lieu de 12, ...),
- l'engagement de l'ouverture d'une négociation sur l'aménagement des fins de carrière.

Ces avancées sont structurelles et déterminantes pour l'avenir. De même, nous avons jugé pertinent le choix de revaloriser significativement les coefficients des agents de direction en début de carrière.

Cependant, tous les Agents de Direction doivent bénéficier d'une évolution de la classification.

Notre combat continue donc et nous n'aurons de cesse d'obtenir satisfaction sur des revendications majeures tel le droit à un véritable parcours professionnel pour toutes/tous.

Votre soutien est essentiel ! Rejoignez-nous !

Le SNFOCOS défend vos intérêts et peut vous accompagner dans l'application des mesures vous concernant : n'hésitez pas à nous contacter pour nous faire part de votre situation individuelle.

Nous écrire
snfocos@snfocos.fr

Notre site internet
snfocos.org



Pour adhérer

